



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ETUDIANTS EN
PHARMACIE DE
FRANCE

Affaires sociales

Contribution CROUS 2021



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ETUDIANTS EN
PHARMACIE DE
FRANCE

4 avenue Ruysdaël, 75008 Paris
anepf.org | [@Pharma_ANEPF](https://twitter.com/Pharma_ANEPF) | contact@anepf.org
Représentée au CNESER et au CNOUS
Nommée à la CNEMMOP et à l'ONDPS
Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA



Avant-propos

Ce document est à destination des **Fédérations Territoriales** du réseau de la FAGE dans le cadre des élections CROUS. Il aura pour but d'expliquer les grandes lignes des études en pharmacie avec les différents cycles et parcours, ainsi que d'indiquer aux Fédérations Territoriales les positions de l'ANEPF vis-à-vis des grandes problématiques du CROUS afin de s'appuyer dessus lors de l'élaboration de leurs **Professions de Foi**.

Sommaire

Avant-propos	1
Sommaire	2
Introduction	3
Les études de pharmacie	3
L'entrée dans les études de pharmacie	3
Premier cycle des études de pharmacie	4
Deuxième cycle des études de pharmacie	4
Troisième cycle des études de pharmacie	5
Réforme du troisième cycle	5
Les positions de l'ANEPF 2020	6
Bourses	6
Restauration	6
Logement	7
Développement durable	8
Lutte contre la précarité	9
Prévention	10
Culture	10
Lutte contre l'isolement	11
Inclusion des étudiants en situation de handicap	12
Contact	13

Introduction

Les études de pharmacie

L'entrée dans les études de pharmacie

Les études de pharmacie se composent de **3 cycles** et durent **minimum 6 ans** (cycles courts : officine et industrie). A partir de cette année, tout comme pour les filières médecine, maïeutique, odontologie et kinésithérapie, les modalités d'entrée dans les études de pharmacie sont réformées. En effet, après une dizaine d'années d'existence, la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) laisse sa place à **trois grandes voies d'entrées** :

- Le Parcours Spécifique Accès Santé (PASS)
- Les Licences Accès Santé (L.AS)
- Une voie d'entrée par les filières paramédicales.

Cette réforme d'entrée dans les études de santé est motivée par la nécessité de répondre à diverses problématiques qu'il y a pu avoir avec la PACES :

- Diminuer le gâchis humain
- Permettre une poursuite d'études en cas d'échec
- Diversifier les profils des étudiants accédant aux études de santé
- Favoriser une orientation pro-active des étudiants

L'accessibilité aux études de santé se fait en 2 phases (2 groupes d'épreuves). Une première phase d'admissibilité à l'écrit avec la possibilité de mettre des oraux, et une deuxième phase d'admission comportant obligatoirement deux oraux (d'une durée cumulée de 20 minutes minimum) et pouvant comporter des écrits (sous certaines conditions).

Le PASS se découpe de la manière suivante :

- 30 ECTS minimum en lien avec la santé (refonte du programme PACES au niveau local)
- 10 ECTS minimum en lien avec une autre discipline, qu'on appelle "mineure", permettant une poursuite d'étude en licence en cas d'échec.
- Un module d'anglais
- Un module de découverte des métiers de la santé
- Un module de préparation à la phase d'admission (oraux)

Pour les L.AS et les formations paramédicales :

- UE habituelles de la licence
- 30 ECTS minimum en lien avec la santé, intégrés totalement ou partiellement à la licence
- Un module de découverte des métiers de la santé
- Un module de préparation à la phase d'admission (oraux)

Avec ceci, le numerus clausus est remplacé par des **objectifs pluriannuels de formation**. Ils seront établis pour cinq ans par le ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, et celui des Solidarités et de la Santé, en se basant sur le travail de l'ONDPS (Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé) après une concertation régionale et nationale. Les ARS (Agences Régionales de Santé) devront fournir à l'ONDPS l'ensemble des données sur l'offre et la demande de soin sur le territoire concerné.

Premier cycle des études de pharmacie

Le premier cycle comprend donc la première année (PASS, L.AS, Paramédical, PACES pour l'année transitoire 2020-2021) ainsi que la deuxième et troisième année (DFGSP2 et DFGSP3). Ce cycle donne accès au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques**. Les enseignements sont très généraux et sont communs à l'ensemble des différents parcours. Lors de ces deux années, l'étudiant effectuera deux stages :

- 4 semaines de stage d'initiation en officine au cours de la DFGSP2.
- 1 semaine minimum de stage d'application en officine lors de la DFGSP3.

Deuxième cycle des études de pharmacie

Il comprend la quatrième et la cinquième année (DFASP1 et DFASP2) et aboutit au **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques**. Au cours du deuxième semestre de la DFASP1, l'étudiant sera amené à choisir entre **4 parcours** : officine, industrie, recherche ou internat. L'internat donne accès aux métiers de pharmacien hospitalier et de biologiste médical à l'issue d'un **concours national**.

Au cours de la quatrième année également, avant spécialisation, l'étudiant passe le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) ainsi qu'un stage d'application en officine d'une durée équivalente à celui de la troisième année.

La DFASP2 est une année **hospitalo-universitaire**. Les étudiants sont donc en stage d'externat à l'hôpital, durant 6 mois à temps complet ou un an à temps partiel selon leur

Affaires sociales Contribution CROUS

parcours et les modalités de leur site universitaire. Au cours de la même année, les étudiants préparant le concours de l'internat se rendent à Rungis afin de le passer, durant le mois de décembre. Pour les étudiants en industrie, ils effectuent par la suite un stage dans le domaine de leur choix (Assurance Qualité, Production, Galénique, Affaires Règlementaires, Market Access, etc.) de 4 à 6 mois en fonction des UFR.

Troisième cycle des études de pharmacie

Pour les officinaux et les industriels, le troisième cycle ou cycle court dure un an. En officine, les étudiants en sixième année effectuent un stage de 6 mois à temps plein. Pour le parcours industrie, l'étudiant fait le choix de faire un Master 2 ou non pour compléter son diplôme. Les stages ainsi que la possibilité de faire de l'alternance dépendent du Master choisi. Certaines UFR proposent une 6ème année complète de pharmacie parcours industrie et il est même possible dans certains cas de valider une sixième année via un stage uniquement. L'ANEPF travaille actuellement à **l'harmonisation** des maquettes du parcours industrie dans le cadre de la réforme du troisième cycle.

Pour le troisième cycle du parcours internat, ou cycle long, les étudiants ont le statut d'interne et travaillent à l'hôpital durant trois ans. Ils sont internes dans les domaines de la Pharmacie Hospitalière ou de la Biologie Médicale (en commun avec médecine). A la fin de leur internat, ils décrochent un **Diplôme d'Études Spécialisées** (DES).

Réforme du troisième cycle

La réforme du 3ème cycle des études pharmacie a vocation à mettre en place des D.E.S. dans **l'ensemble des parcours de la pharmacie**, notamment afin de permettre de conserver le titre de docteur en Pharmacie. Chaque D.E.S. se découpe en **trois phases**, avec tout au long, une autonomie progressive de l'étudiant:

- Phase socle
- Phase d'approfondissement
- Phase de consolidation

Les positions de l'ANEPF 2020

Bourses

Une grande partie des étudiants ne rendent pas leur appartement **pendant l'été**, et doivent par conséquent continuer à payer leur **loyer**.

L'ANEPF souhaite l'allongement du versement des bourses pendant 12 mois au lieu de 10 afin de permettre aux étudiants de payer plus facilement leur loyer l'été.

Le système des échelons est trop rigide pour permettre aux étudiants de recevoir une aide **en fonction de leurs besoins**. Beaucoup d'étudiants perdent un échelon entier (qui représente une centaine d'euros mensuels) pour quelques dizaines d'euros de revenus supplémentaires.

L'ANEPF souhaite la linéarisation du calcul des bourses, afin que les étudiants boursiers ne perdent pas un échelon entier pour une différence de revenu infime.

Restauration

L'annonce du **ticket RU** (restaurant universitaire) à **1€** pour les étudiants est une grande victoire contre la précarité étudiante, cependant si le tarif revenait à son ancien montant seulement pour les étudiants non-boursiers cela creuserait des **écarts de précarité** entre étudiants .

L'ANEPF souhaite le retour du tarif du ticket RU à **1€** pour tous les étudiants.

De nombreuses bibliothèques universitaires restent ouvertes le soir afin de permettre aux étudiants d'avoir un lieu pour étudier. Cependant de nombreux restaurants universitaires ferment le soir, ce qui est un **réel problème** pour les étudiants souhaitant rester étudier.

L'ANEPF souhaite à ce que les CROUS puissent aligner les horaires d'ouverture des restaurants universitaires aux horaires des bibliothèques universitaires dans les villes relevant de ce besoin, préalablement identifiées.

Affaires sociales Contribution CROUS

Pour certaines universités, les cafétérias CROUS sont les seuls lieux de restauration. Les tarifs pratiqués dans les restaurants universitaires CROUS sont régulés à **1€**. Cependant les prix pratiqués dans les cafétérias ne le sont pas toujours.

L'ANEPF souhaite l'alignement des prix pratiqués dans les cafétérias CROUS avec les tarifs pratiqués dans les restaurants universitaires à savoir **1€** pour tous les étudiants et son maintien là où cela est déjà le cas afin de permettre à tous les étudiants un repas complet et équilibré à moindre coût.

La plupart des universités possèdent des **sites délocalisés**, qui peuvent être éloignés de manière considérable du site principal, voire même être situés dans une autre ville. Très souvent, ces campus délocalisés (dont peuvent faire partie des campus de santé) ont accès à moins de services universitaires, notamment un **service de restauration**.

L'ANEPF souhaite un développement de l'accès aux restaurants CROUS pour les étudiants des campus délocalisés.

En accord avec une politique de développement durable efficace, il est important que les invendus des restaurants universitaires soient **redistribués** à bon escient.

L'ANEPF souhaite que les invendus de la journée puissent être récupérés par les étudiants à moindre coût afin de réduire le gaspillage alimentaire et permettre la réduction des coûts liés à l'alimentation dans le budget étudiant.

Les étudiants en 5ème année hospitalo-universitaires sont souvent contraints de déjeuner sur leur lieu de stage. Cependant, les restaurants des Centres Hospitaliers Universitaires pratiquent des tarifs inadaptés aux indemnités de stages des étudiants ou de leur situation financière réelle.

L'ANEPF souhaite la réalisation de conventions entre les CHU et les CROUS permettant l'établissement de tarifs étudiants aux cafétérias de ces établissements dans les villes accueillant des étudiants au sein de leur CHU.

Logement

Les alternants sont des personnes faisant un Master 2 en parallèle de leurs études mais également les étudiants en stage, et sont parfois amenés à devoir vivre une partie de la semaine ou du mois dans un **autre endroit**, parfois très éloignés de leur appartement initial, les obligeant ainsi à en prendre un **deuxième**.

L'ANEPF souhaite que des chambres universitaires soient accessibles aux alternants et étudiants réalisant un stage afin de les aider à poursuivre sereinement leurs études et ce dans les meilleures conditions possibles.

Développement durable

La sensibilisation au développement durable auprès des étudiants doit être une **priorité** pour que les jeunes générations prennent part à la préservation de l'environnement. Les campus doivent refléter ce changement de mentalité en mettant en place des **installations éco-responsables** (installation de compost dans les restaurants universitaires, tri systématique, poubelles pour recycler les mégots de cigarettes...).

L'ANEPF souhaite à ce que les campus universitaires soient plus respectueux de l'environnement en installant du matériel éco responsable et en tendant vers un fonctionnement intégralement durable.

Le plastique est un **matériel néfaste** pour la planète et la santé. Dans une démarche de transition écologique des campus, il est essentiel de lutter contre l'emploi du plastique à différents niveaux :

- Suppression des touillettes et des gobelets en plastiques à la cafétéria en généralisant notamment l'installation de machines à café permettant l'utilisation d'éco-cups, de tasses, de thermos
- Suppression de la vente de bouteilles d'eau avec la mise en place de fontaines à eau et vente de gourdes à des prix abordables pour tous les étudiants.

La promulgation de la loi EGalim qui réduit drastiquement **l'utilisation du plastique**, renforce la nécessité de prendre des mesures concrètes. Chaque année des milliers d'étudiants mangent dans les restaurants universitaires. Le temps du repas est essentiel

Affaires sociales Contribution CROUS

pendant les études et un repas **qualitatif** et **bénéfique** pour la santé est important. L'impact environnemental est maintenant au cœur des priorités des étudiants, chaque geste du **quotidien** doit être en accord avec ce nouvel état d'esprit.

L'ANEPF souhaite aux restaurants universitaires de fournir aux étudiants, au maximum du possible, des repas issus de l'agriculture biologique, composés de produits locaux et de saison issus des circuits courts.

Préserver l'environnement passe aussi par **la réduction des déchets**. Il est primordial de réduire au maximum le gaspillage alimentaire qui est un coût en termes de ressources **énergétiques et financières**. A l'heure où nous manquons de l'un comme de l'autre, le gaspillage alimentaire semble être un sujet auquel il faut s'attaquer.

L'ANEPF souhaite aux restaurants universitaires de lutter contre le gaspillage alimentaire en adaptant les portions servies.

Le gaspillage alimentaire ne concerne pas uniquement la restauration universitaire mais tous les repas du quotidien. Pour aider les étudiants à prendre conscience de cette problématique et à l'appliquer en permanence, le restaurant universitaire pourrait être le lieu de sensibilisation pour les élèves.

L'ANEPF souhaite aux restaurants universitaires de travailler avec des associations spécialisées dans la sensibilisation au gaspillage alimentaire pour intervenir auprès des étudiants et faire des actions de sensibilisation et de formation.

Lutte contre la précarité

Les études sont souvent un **moment de précarité**. Agir contre la précarité menstruelle pourrait permettre aux étudiantes d'aborder plus sereinement leurs études. Cependant les protections périodiques polluent chaque année la planète. La distribution de protections hygiéniques **réutilisables** pourrait être une solution à la précarité étudiante tout en empêchant la pollution.

L'ANEPF souhaite une distribution généralisée de protections mensuelles réutilisables (Culottes de règles, serviettes lavables, cup menstruelles) à toutes les étudiantes ainsi que la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques jetables.

Prévention

L'année universitaire est très souvent une source de stress pour de très nombreux étudiants, tant sur le plan scolaire que sur le plan financier. La situation s'est malheureusement fortement dégradée avec la crise sanitaire. De nombreuses initiatives avaient déjà été soutenues dans certaines villes avec notamment des e-psychologues, bureaux d'aides psychologiques universitaires, ou bien encore des services d'écoutes par les étudiants pour les étudiants sous forme d'appels ou de tchats.

L'ANEPF souhaite une meilleure communication sur les nombreuses aides disponibles dans les villes et une plus grande coopération entre les associations d'aides psychologiques et les CROUS dans toutes les villes notamment au vu du contexte sanitaire et de son impact sur le bien-être des étudiants.

Les violences sexistes et sexuelles font malheureusement partie du quotidien de certaines d'étudiants et d'étudiantes pour lutter contre ces violences, la prévention et l'éducation sont nécessaires. Des étudiants sensibilisés à ces problématiques seront plus à même de réagir face à des situations à risque. Les conséquences de ces violences peuvent également être un frein majeur dans la poursuite d'études ou d'une vie normale et les étudiants qui en sont victimes doivent être accompagnés.

L'ANEPF souhaite un accès facilité à des formations aux VSS ainsi que des dispositifs psychologiques pour le suivi des étudiants victimes de violences sexuelles et sexiste

Culture

Les CROUS proposent un panel d'offres culturelles plus ou moins larges selon les régions, mais également très **hétérogènes** entre eux. Harmoniser l'éventail d'offres culturelles permettra à chaque étudiant d'avoir une offre lui correspondant, contribuant ainsi à son **bien-être**. Afin de pouvoir toucher le plus d'étudiants possible, il est nécessaire de renforcer la communication du CROUS sur les offres culturelles.

L'ANEPF souhaite aux CROUS d'aligner leurs offres culturelles et de renforcer leurs visibilités afin que tous les étudiants du territoire bénéficient des mêmes offres.

Au vu de la situation sanitaire et des derniers temps qui ont été particulièrement marquants pour les étudiants et leur bien-être avec notamment **l'arrêt du présentiel** dans les facultés et donc une perte de liens sociaux, il est nécessaire de travailler sur la gestion du stress et le bien-être.

L'ANEPF souhaite l'élargissement des offres culturelles avec un panel plus développé pour des ateliers notamment sur le bien-être (cuisine, gestion du stress...).

Lutte contre l'isolement

Les espaces CROUS ont plusieurs vocations dont notamment **l'amélioration** des conditions de vie des étudiants et donc la lutte contre l'isolement.

L'activité physique et sportive est un élément déterminant de santé et de **bien-être**. De plus, l'aménagement d'espaces sportifs par le CROUS permet la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée. La pratique de l'activité physique peut être aussi un moyen de **vaincre la solitude** en rencontrant de nouvelles personnes en dehors d'un contexte professionnel.

L'ANEPF demande l'aménagement d'espaces sportifs, intérieurs ou extérieurs près des logements CROUS afin de permettre la pratique d'une activité physique à moindre coût et la création de liens sociaux.

Affaires sociales Contribution CROUS

Les résidences CROUS sont un lieu de vie mais aussi un lieu de travail. Les bienfaits du travail en équipe ne sont plus à démontrer, en effet celui-ci permet un meilleur apprentissage, la mise en commun des ressources cognitives, un apprentissage par les pairs, l'entraide.

Afin de promouvoir le vivre ensemble et la réussite scolaire, l'ANEPF demande la création de plus d'espaces de Coworking au sein des résidences CROUS.

Les résidences CROUS doivent également être des lieux de bien-être, dans lesquels les étudiants doivent être heureux d'y vivre. La mise en place de lieux de détente communs à tous les résidents renforcera le sentiment de bien-être de ces derniers.

Afin de favoriser la vie en collectivité et permettre la création de lien entre personnes vivant dans un même lieu, l'ANEPF demande la création d'espace de détente au sein des résidences CROUS.

Inclusion des étudiants en situation de handicap

De nombreux étudiants sont en situation de handicap, qu'ils soient visibles ou non, cependant même si la loi oblige les infrastructures universitaires à être accessibles aux PMR. Force est de constater qu'au sein des études de pharmacie, l'accès aux laboratoires par exemple n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Les infrastructures des CROUS ne sont pas non plus adaptées aux handicaps invisibles et peuvent se révéler être un obstacle à la poursuite des études dans de bonnes conditions.

L'ANEPF souhaite que les CROUS adaptent leurs locaux et mettent en place des dispositifs d'inclusion des étudiant.e.s en situation de handicap.



Contact

BENABDELKADER Nesrine

VP Affaires Sociales

affaires.sociales@anepf.org | 06 24 31 25 35

DEROUARD Pierre

VP Stratégie Électorale & Coordination du Réseau

elections@anepf.org | 07 77 69 38 12